RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Magistrat / Magistrate

Rendre la justice et veiller au respect des textes législatifs et réglementaires, telles sont les missions du magistrat ou de la magistrate. Si cette profession attire de nombreux candidats, elle reste extrêmement difficile d'accès.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 7**

Salaire débutant : **2160 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Synonymes : Juge

Métiers Associés : Juge d'instruction, Juge des contentieux de la protection, Juge des enfants, Substitut / substitute du procureur

Secteurs professionnels : Droit et justice, Fonction publique

Centres d'intérêt : J'ai le sens du service public, Je souhaite faire respecter la loi, les règles



© Media Raw Stock/iStock/Getty Images

Le métier

Faire appliquer la loi

Responsable du bon déroulement des procès, le magistrat ou la magistrate du siège applique la loi et rend un jugement conforme au droit, après avoir étudié les dossiers et entendu les accusés et les accusateurs, ainsi que leurs avocats, exposer leurs arguments dans un débat contradictoire. Il ou elle peut fixer des sanctions et des peines, ordonner des dommages et intérêts. Ses fonctions varient selon sa spécialisation : juge des contentieux de la protection, juge des enfants, juge de l'application des peines, juge aux affaires familiales…

Défendre l'intérêt public

De son côté, le magistrat ou la magistrate du parquet (substitut/substitute, procureur/procureure, avocat général/avocate générale…) officie au sein d'un tribunal judiciaire, d'une cour d'appel ou à la cour de cassation. Sa mission : défendre les intérêts de la société et veiller au respect de l'ordre public. Il ou elle dirige les enquêtes de police, décide des suites à donner en cas d'infraction et s'assure de la bonne exécution des peines prononcées. En audience, il ou elle plaide (debout) pour réclamer une peine au nom de l'intérêt public.

Compétences requises

Humain et juste

De solides connaissances en droit sont, bien sûr, exigées. Mais les magistrats doivent aussi être attentifs et disponibles, humbles et autonomes, capables d'initiative et de synthèse, réactifs et organisés, conciliants et compréhensifs. Au quotidien, leur credo doit être la recherche constante de la vérité et le sens de l'équité.

Impartial et à l'écoute

L'action des magistrats s'inscrit de plus en plus dans un travail collectif. Prendre le temps de consulter différents partenaires est indispensable avant de rendre, en toute objectivité, une décision finale… parfois lourde de conséquences sur la vie des gens. Faire preuve de psychologie est indispensable pour appréhender au mieux les cas à

traiter. Des talents de médiateur contribuent à apaiser les conflits et à gérer les événements difficiles.

Où l'exercer ?

Indépendant ou sous tutelle

Les magistrats sont des agents publics disposant d'un statut particulier. Le magistrat ou la magistrate du siège est inamovible, bénéficiant ainsi d'une pleine indépendance dans l'exercice de ses missions. Impossible de le révoquer ou de le déplacer contre son gré. À l'audience, il ou elle reste en position assise, d'où l'appellation de "magistrature assise". A contrario, le parquet, qualifié de "magistrature debout", est placé sous l'autorité du garde des Sceaux.

Un poste à responsabilités

Les magistrats se voient confier très rapidement de grandes responsabilités. En effet, leurs décisions influent directement sur la vie de ses concitoyens. Le jugement s'effectue en collégialité, c'est-à-dire à trois, ou seul.

Entouré de spécialistes

Leur mission ne peut se concevoir sans l'intervention de nombreux professionnels qui participent à la prise de décision finale : avocats, commissaires de justice, greffiers, officiers et agents de police, experts et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Ainsi, les juges des enfants s'appuient toujours sur l'avis des assistants de service social, des éducateurs, des médecins, des psychologues… avant de prendre une décision.

Les études

Après le bac

4 ans pour préparer un M1 en droit ou un diplôme d'IEP (institut d'études politiques), puis 31 mois à l'ENM (École nationale de la magistrature) à Bordeaux. Préparation possible dans un IEJ (institut d'études judiciaires).

bac + 7

→ Formation des magistrats

Emploi et secteur

Différentes fonctions

La profession regroupe une grande diversité de spécialités. Choisir l'une d'elles n'est cependant pas définitif. Au cours de leur carrière, les magistrats du siège sont amenés à changer régulièrement de fonction, de manière à évoluer plus rapidement. Il est ainsi possible d'être juge d'instruction quelques années, puis de devenir juge aux affaires familiales. Néanmoins, passer du siège, fier de son indépendance, au parquet, dépendant du ministère, semble difficile...

Évoluer grâce à l'ancienneté

Pour atteindre le premier grade (vice-président d'un tribunal de grande instance), les magistrats doivent être inscrits au tableau d'avancement, sur décision de leur seul supérieur hiérarchique, et justifier de 7 années d'ancienneté. La consécration suprême d'une carrière : accéder aux postes classés hors hiérarchie, par exemple ceux de premier président, procureur de la République, procureur général d'une cour d'appel ou de la Cour de cassation...

Secteur

Droit et justice

Salaire du débutant *

À partir de 2160 euros brut par mois, hors primes pour un élève magistrat (auditeur de justice) .

À partir de 2294 euros brut par mois, hors primes pour un magistrat de second grade .

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Site du ministère de la Justice : informations sur les métiers et les concours de la justice

Site de l'ENM (École nationale de la magistrature) présentant les différents concours d'accès.

Centres d'intérêt

J'ai le sens du service public →

Je souhaite faire respecter la loi, les règles →

Autres métiers à découvrir

- Magistrat administratif
- Greffier administratif
- Greffier des tribunaux de commerce
- Juge d'instruction
- Juge des contentieux de la protection